

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités tenue au Centre des congrès de Québec, le 1^{er} octobre 2011.

RÉSOLUTION AGA-2011-10-01/02
Reconduction du financement des CLD

ATTENDU QU'en décembre 2003, le gouvernement adoptait le projet de loi n° 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, qui confère le mandat du développement local à la MRC, laquelle se doit de confier l'exercice de sa compétence à un centre local de développement (CLD);

ATTENDU QU'en 2007, le gouvernement du Québec a renouvelé l'enveloppe de 60,3 M\$ par année dédiée au financement des activités des centres locaux de développement jusqu'en 2012, et y a ajouté 90 M\$ sur cinq ans non récurrents afin de bonifier, entre autres, le financement des CLD des régions-ressources;

ATTENDU QUE des pourparlers ont été entrepris à l'été 2011 afin de renouveler les ententes de financement des activités des CLD, qui seront signées par les MRC et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;

ATTENDU QUE le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation n'a pas émis le souhait de renouveler la *Stratégie de développement de toutes les régions* et son budget afférent (90 M\$ sur cinq ans ou 17,5 M\$ par année), ce qui aurait pour effet de diminuer les sommes consenties par le gouvernement pour le financement des CLD, prévues pour 2012 et les années suivantes de 17,5 M\$, soit 22 %;

ATTENDU QUE de nombreuses régions du Québec vivent une situation difficile depuis plusieurs années et que des signaux laissent entrevoir la perspective d'un nouveau ralentissement économique à court et moyen terme;

ATTENDU QUE le rôle des CLD est fondamental pour le développement local, le développement de l'entrepreneuriat, le soutien aux entreprises et le démarrage de projets porteurs dans toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'apprête à dévoiler une Stratégie de l'entrepreneuriat, et qu'en conséquence il a une opportunité de consolider et renforcer le rôle des CLD;

ATTENDU l'importance de maintenir le financement des CLD pour le développement économique de toutes les régions du Québec;

Il est proposé par : M. Joël Arseneau, Îles-de-la-Madeleine
Appuyé par : M. Roger Lapointe, Mont-Saint-Michel

D'EXPRIMER au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation l'importance de :

1. maintenir le financement annuel de 60,3 M\$ pour les CLD du Québec;
2. rendre permanent le financement supplémentaire annuel de 17,5 M\$ octroyé par la *Stratégie de développement de toutes les régions*;

3. placer les CLD au cœur de la stratégie entrepreneuriale.

Adoptée à l'unanimité

Copie de la résolution AGA-2011-10-01/02, telle qu'adoptée par l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités.



ANN BOURGET
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière de la corporation

4 octobre 2011

Date